ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Credit

Question écrite n° 10073

Texte de la question

M Emile Koehl demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, s'il a l'intention de constituer un fichier national des mauvais payeurs, a l'instar de ce qui existe en Allemagne federale avec le « Schufa » dont le siege central se trouve a Wiesbaden. Certes, il faudrait le feu vert de la commission informatique et liberte mais cela permettrait aux banques de verifier la solvabilite de leurs clients. En Allemagne de l'Ouest, le banquier sollicite pour un credit peut ainsi savoir instantanement le profil de son client potentiel. Les particuliers peuvent aussi avoir communication des donnees les concernant, mais il doivent pour cela depenser l'equivalent de trente-cinq francs. Certes, la loi sur la protection des donnees donne la possibilite au client d'un banque de refuser que des renseignements a son sujet soient transmis au « Schufa ». Mais cela lui rendra difficile l'obtention d'un credit.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement suit avec attention la croissance des credits distribues aux menages et les difficultes que rencontrent certains d'entre eux du fait de leur endettement. Dans ce cadre, il est exclu de remettre en cause la liberte des relations contractuelles en matiere d'endettement personnel des menages. La creation d'un fichier, qui serait limite vraisemblablement au recensement des seuls incidents de remboursement, serait de nature a repondre a une preoccupation de securite qui interesse a la fois les preteurs et les emprunteurs. Cette question particuliere est actuellement examinee par le comite consultatif, instance de concertation creee par la loi bancaire, a la lumiere des experiences etrangeres et dans le souci de protection des libertes individuelles.

Données clés

Auteur : M. Koehl •mile
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10073
Rubrique : Banques et etablissements financiers
Ministère interrogé : économie, finances et budget
Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 929